



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUILLET 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice :           | 49 |
| Nombre de membres présents :              | 36 |
| Quorum :                                  | 25 |

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.  
Le Procès-verbal du conseil municipal du mercredi 27 juin 2018 est adopté.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 08 février 2015 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales

| Numéro   | Date       | Objet  |
|----------|------------|--|
| 2018_128 | 28/06/2018 | Avenant n°1 au Marché n° MV18/060 : Carnaval de la Ville d'Ajaccio 2018  |
| 2018_129 | 28/06/2018 | Avenant n°1 à l'accord-cadre n°17DGST02 : Fourniture, Installation, mise en fonctionnement et supervision de bornes digitales tactiles en réseau   |
| 2018_130 | 28/06/2018 | Appui administratif, technique et financier à réaliser auprès des services de la Commune d'Ajaccio dans le cadre de l'exercice des missions de chef de file du projet transfrontalier «QUALIPORTI» Relance. Marché n° : MV18/059 |
| 2018_131 | 28/06/2018 | Marché n°MV18/086 : Acquisition et maintenance d'un système de verbalisation assistée par ordinateur sur véhicule porteur  |
| 2018_132 | 28/06/2018 | FOURNITURE D'IMPRIMES ADMINISTRATIFS PERSONNALISES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX Marché n° : MV18/078   |
| 2018_133 | 28/06/2018 | Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un antiquarium pour les vestiges du baptistère de San Ghjuvà   |
| 2018_134 | 28/06/2018 | Acquisition de fournitures de type festivités Lot n°1 : Tables pliantes Lot n°2 : Barrières de sécurité Marché n° : Lot n°1 MV18/062 – Lot n°2 MV18/0063   |
| 2018_135 | 29/06/2018 | Autorisation donnée au maire de signer une convention de partenariat, dans le cadre d'un sponsoring avec la société CORSICA SPORTS EVENTS  |
| 2018_136 | 05/07/2018 | portant règlement d'honoraires à La SCP Ribaut Pasqualini, Avoués Associés, près la Cour d'Appel de Bastia.  |
| 2018_137 | 06/07/2018 | Concession n° 2673 au plan 161.1-R concession de terrain d'une durée de 15 ans dans le cimetière communal lieu dit Saint Antoine   |
| 2018_138 | 06/07/2018 | Concession n° 2672 au plan 164.5-R concession de terrain d'une durée de 15 ans dans le cimetière communal lieu dit Saint Antoine   |
| 2018_139 | 06/07/2018 | Concession n° 2671 au plan : 39-H concession d'une durée de 30 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Ancien   |
| 2018_140 | 10/07/2018 | Portant modification de la décision attributive de concession contrat n° 1943 au plan Q-35 d'une superficie de 6m <sup>2</sup> cimetière communal Saint Antoine d'une durée perpétuelle  |
| 2018_141 | 10/07/2018 | Concession n° 2674 au plan : 71.1 Q d'une superficie de 2 m <sup>2</sup> concession de terrain d'une durée de 15 ans dans le cimetière communal lieu dit Saint Antoine   |



|                                    |            |   |
|------------------------------------|------------|---|
| 2018_142                           | 13/07/2018 | portant règlement à la SCP Roberto RUDI de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire du PV de constat (affichage permis de construire)  |
| 2018_143                           | 18/07/2018 | portant autorisation d'occupation du domaine public pour un reportage consacré aux lieux napoléoniens pour l'émission « Corsica Sera ».   |
| 2018_144                           | 18/07/2018 | portant autorisation d'occupation du domaine public pour une prise de photos du carré militaire situé au cimetière du Canniciu.   |
| 2018_145                           | 18/07/2018 | Portant souscription d'un prêt de 2 000 000 € auprès de la Caisse régionale du CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN sur le budget annexe de l'ANRU   |
| 2018_146                           | 24/07/2018 | Portant modification de la décision attributive de concession contrat n° 2321 au plan R-193 d'une superficie de 6m <sup>2</sup> cimetière communal Saint Antoine d'une durée perpétuelle  |
| 2018_147                           | 24/07/2018 | Fixation de la quantité et du prix de vente d'ouvrages et d'objets dérivés pour la boutique du Palais Fesch Musée des Beaux-Arts et du nombre d'ouvrages et d'objets dérivés pour les échanges inter Musées.  |
| 2018_148                           | 24/07/2018 | portant règlement à Maître Jacques Edouard CATTANEO, de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire du procès verbal de constat relatif à l'établissement Roi de Rome.  |
| 2018_149                           | 24/07/2018 | Portant règlement d'honoraires à Maître Marie COLOMBANI avocat au Barreau d'Ajaccio, dans le cadre de la procédure devant le Tribunal d'Instance d'Ajaccio dans l'affaire Commune d'Ajaccio C/ Association diocésaine Ajaccio (solidarité ajaccienne).                        |
| 2018_150                           | 24/07/2018 | Portant régularisation de la décision attributive de concession contrat n) 1030 au plan m-256 d'une superficie de 4m <sup>2</sup> cimetière communal Ancien d'une durée perpétuelle   |
| <b>Décisions commande publique</b> |            |   |
| DACP-2018/001                      | 10/07/2018 | PRESTATION DE DEBROUSSAILLEMENT – DEMAQUISAGE<br>LOT 3: Débroussaillage des installations sportives<br>LOT 5: Débroussaillage des parcelles privées<br>LOT 6: Entretien des gabarits de routes<br>Accords-cadres n°:<br>Lot 3: MV18/087<br>Lot 5: MV18/088<br>Lot 6: MV18/089 |
| DACP-2018/002                      | 12/07/2018 | LOCATION DE COURTE DUREE DE VEHICULES POUR LES SERVICES DE LA VILLE D'AJACCIO LOT 4: Location courte durée de véhicules de type utilitaire<br>Accords-cadres n°: Lot 4: MV18/091  |

|               |            |  |
|---------------|------------|--|
| DACP-2018/003 | 17/07/2018 | Fourniture de produits phytosanitaires, engrais, semence, gazons, piquets, paillis et toiles de sol<br>Lot n°1 : Produits phytosanitaires<br>Lot n°2 : Engrais<br>Lot n°3 : Paillages bois, écorce et toile bio dégradable<br>Lot n°4 : Paillages minéraux<br>Lot n°5 : Piquets ancrage, toile hors sol<br>Lot n°6 : Semence et gazon<br>Accords-cadres n° : Lot n°1: MV18/094 Lot n°2: MV18/095 Lot n°3: MV18/096 Lot n°4: MV18/097 Lot n°5: MV18/098 Lot n°6: MV18/099   |
| DACP-2018/004 | 13/07/2018 | Espace de sport "work out"<br>Marché n°: MV18/093  |
| DACP-2018/005 | 19/07/2018 | ACQUISITION DE VEHICULES ET MACHINES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX<br>Lot 2- Cinq véhicules de type utilitaire deux places<br>Lot 3- Deux camions plateau avec deux bennes par camion pour le service des espaces verts<br>Lot 4- Un camion plateau pour le service des festivités<br>Lot 5- Trois véhicules de type citadine<br>Lot 6- Un camion fourgon pour le service de la voirie<br>Lot 7- Un camion fourgon pour le service de la voirie<br>Accords-cadres n°:<br>Lot 2: MV18/079<br>Lot 3: MV18/080<br>Lot 4: MV18/081<br>Lot 5: MV18/082<br>Lot 6: MV18/083<br>Lot 7: MV18/084 |
| DACP-2018/006 | 20/07/2018 | Avenant n°1 au marché 17/051<br>Réhabilitation du stade du Stiletto<br>Lot 1 : VRD – Revêtements Sportifs  |
| DACP-2018/007 | 25/07/2018 | MV18/101 : Marché subséquent issu de l'accord-cadre 17/041 relatif aux travaux de "confortement et mise en sécurité de talus "<br>Mise en sécurité des talus - Copropriétés "Le Panoramic" et "Clada"  |

M. le maire

Mme Giacometti

M. le maire

M. Luciani

Mme Santoni-Brunelli

M. Filoni

Mme Giacometti

M. Sbraggia

M. Voglimacci

**2018\_157. Dénomination de voies et espaces publics communaux**

**Rapporteur : M. Le Maire**

Lors de la réunion du 3 juillet 2018, la commission du patrimoine historique et de dénomination des rues et places a examiné les projets de dénomination des voies et places suivantes :

Projet 1 : Dénomination du groupe scolaire des Salines et du stade associé, proposition Simone Veil pour le groupe scolaire des Salines et Jean Fabiani pour le stade.

Projet 2 : Dénomination de la place située près de la cathédrale (place Mère Teresa)

**Il est demandé au conseil municipal d'adopter les dénominations proposées.**

Vote :  
UNANIMITE

**2018\_158. Donation de la bibliothèque Guy Godlewski , collection d'ouvrages napoléoniens, en faveur du musée napoléonien de la Ville d'Ajaccio et du Palais Fesch**

**Rapporteur : M. Le Maire,**

Madame Florence Baretto, née Godlewski, souhaite faire la donation de l'intégralité de la bibliothèque de son père, le docteur Guy Godlewski, en faveur du musée napoléonien de la ville d'Ajaccio et du Palais Fesch

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL d'accepter la donation de Madame Florence Baretto, née Godlewski**

Vote :  
UNANIMITE

**Evaluation des charges transférées au titre de la compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, retenue par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien RETIRÉ**

**2018\_159. Convention de mise à disposition d'un terrain nu sis Saint Antoine 2 au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien**

**Rapporteur : M. le maire**

La convention de mise à disposition de Saint Antoine 2 au profit de la CAPA est arrivée à échéance. A ce titre, afin d'assurer les conditions préalables à la collecte des déchets ménagers, la CAPA sollicite la mise à disposition de trois parcelles communales situées lieu dit Saint Antoine 2. A cet effet, la passation d'une convention est nécessaire.



IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL d'approuver la convention portant mise à disposition d'un terrain nu sis Saint Antoine 2 au profit de la CAPA.  
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Vote :  
UNANIMITE

**2018\_160. Avis sollicité sur le dossier d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le site de Saint Antoine**  
**Rapporteur : M le maire**

La CAPA va déposer un dossier d'autorisation d'exploiter une station de transit, regroupement ou tri des déchets non dangereux, non inertes sur le site de Saint Antoine.

Il est envisagé de préparer les installations de la CAPA aux fins de mise en balles des déchets des ménages et assimilés à hauteur de 33000 tonnes par an pour une période de six mois renouvelable une fois.

**Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce dossier déposé au titre de l'article R 512-6-7 du code de l'environnement.**

M. Filoni  
M. Bastelica  
M. le maire  
M. Filoni  
M. le maire

Vote :  
UNANIMITE

**Modification de la délibération n°2009/217 relative au forfait communal : Réactualisation du montant du forfait communal Scolarisation des enfants hors commune dans les écoles publiques de la Ville. RETIRÉ**

**2018\_161. Tarifs d'occupation commerciale du domaine public (compléments à la délibération n°2016/344)**  
**Rapporteur : M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué**

Par délibération n° 2016-344 en date du 19 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé les dispositions tarifaires applicables aux occupations commerciales du domaine public (hors halles et marchés).

Il s'avère que la ville est aujourd'hui régulièrement sollicitée à des fins de délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public liée à une activité commerciale sans que corresponde un tarif adapté à la situation.

Le présent rapport a donc pour objet de compléter le tableau tarifaire annexé à la délibération n°2016-344 évoqué ci-avant pour intégrer ces nouveaux tarifs.

**Il est demandé au conseil municipal :**

**D'APPROUVER les compléments à la délibération n°2016-344.**

Vote :  
UNANIMITE

**2018\_162. Fixation des tarifs d'occupation du domaine public à des fins commerciales pour le marché de Noël 2018**

**Rapporteur : M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué**

Par délibération n°2018-39 en date du 27 mars 2018, le conseil municipal a approuvé la tarification des espaces commerciaux du marché de Noël 2018.

Toutefois les évolutions de programmation de la manifestation, eu égard notamment aux éléments intervenus depuis la délibération du 27 mars, conduisent à devoir modifier les dispositions approuvées.

En conséquence, le présent rapport a pour objet d'ajuster les tarifs au regard de ces nouveaux éléments.

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_163. Convention de gestion de locaux communaux utilisés par la Direction des Ressources Humaines.**

**Rapporteur : M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué**

Par délibération du 22 mars 2018, le Conseil Communautaire a décidé la création du service commun Direction des Ressources Humaines (DRH). De même la Commune d'AJACCIO par délibérations n° 2018/08 du 29 janvier 2018 et n°2018/80 du 23 avril 2018 a approuvé la création des services communs Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) et Direction des Ressources Humaines (DRH) et le transfert des personnels communaux. Dans ce cadre, la DRH est installée, pour partie, dans des locaux loués par la Commune, situés 4 Bd Roi Jérôme à Ajaccio. En conséquence, afin de finaliser et d'acter ces dispositions, la passation d'une convention s'avère nécessaire.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL d'approuver la convention de gestion de locaux utilisés par la Direction des Ressources Humaines.**

**D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_164. Convention de gestion de locaux communaux utilisés par la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique.**

**Rapporteur : M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué**

Par délibération du 16 novembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé la création du service commun Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN). De même, la Commune d'AJACCIO, par délibérations n° 2018/08 du 29 janvier 2018 et n°2018/80 du 23 avril 2018, a approuvé la création des services communs Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) et Direction des Ressources Humaines (DRH) et le transfert des personnels communaux. Dans ce cadre, la DSIN est installée dans des locaux appartenant à la Commune d' Ajaccio sis rue Lorenzo VERO à Ajaccio et ceux-ci abritent le cœur du réseau informatique.

En conséquence, afin de finaliser et d'acter ces dispositions, la passation d'une convention s'avère nécessaire.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL d'approuver la convention de gestion de locaux utilisés par la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique.**

**D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**



**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_165. Autorisation donnée au maire de signer la convention de mise à disposition de personnel, entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (collectivité d'origine) et la ville d'Ajaccio (collectivité d'accueil)**

**Rapporteur : M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué**

Conformément aux articles 61 et 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, autorisant la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès d'une collectivité territoriale d'accueil, ce rapport a pour objet d'autoriser M le maire à signer une convention de mise à disposition, à temps plein et à titre gratuit, d'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, auprès de la Direction du Commerce, de l'Artisanat et du Domaine Public de la Ville d'Ajaccio.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'approuver le principe de la mise à disposition, à temps plein et à titre gratuit, d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs auprès de la Ville d'Ajaccio.**
- **D'autoriser le Maire d'Ajaccio à signer la convention de mise à disposition ci-annexée**

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_166. Modification d'emplois permanents**

**Rapporteur : M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué**

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

La délibération qui vous est soumise comporte la modification de l'intitulé et du niveau de recrutement (cadre d'emplois) de deux emplois permanents, conformément à l'organigramme des services validé en comité technique.

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_167. Attribution de subventions aux associations sportives**

**Rapporteur : M. VANNUCCI, Adjoint délégué**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi à la promotion et au développement du sport.

**Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'individualisation de subventions pour les associations suivantes.**

- **Association Tour de Corse Historique : 10 000 euros**
- **Association Ajaccio Sport Pétanque : subvention complémentaire de 6 000 euros.**

**Vote :**  
**UNANIMITE**



**2018\_168. Individualisation de la subvention au GFCV volley Ball et signature d'une convention triennale**

**Rapporteur : M. Stéphane VANNUCCI, Adjoint délégué**

Les lois et règlement précisent le dispositif juridique des concours financiers attribués aux clubs sportifs par les collectivités locales.

Les concours financiers diffèrent non seulement selon la structure juridique des clubs mais également selon les actions que ces aides financeront.

Dans ce cadre, la ville d'Ajaccio souhaite financer les actions d'intérêt général mises en œuvre par le GFCV Volley Ball.

Afin de pérenniser les actions de formation, d'animation et de cohésion sociales mises en place, la signature d'une convention triennale entre la Ville d'Ajaccio et le GFCV Volley Ball définissant l'aide de la Ville pour les années 2019, 2020 et 2021 s'avère nécessaire.

Cette aide se concrétise par l'attribution d'une subvention annuelle de 175 000 euros (abondée de 10% si le club joue une compétition européenne, minorée de 10% s'il descend en division inférieure) et destinée à la réalisation des missions d'intérêt général.

**Vote :  
UNANIMITE**

**2018\_169. Attribution d'une subvention d'équipement à l'association GFCV Volley Ball destinée à l'achat du challenge vidéo**

**Rapporteur : M. Stéphane VANNUCCI, adjoint délégué**

Dans le cadre de son évolution en Ligue 1, le club GFCV Volley Ball doit répondre aux exigences de la Ligue Nationale de Volley Ball.

Pour la saison sportive 2018/2019, l'association GFCV Volley Ball se voit dans l'obligation d'équiper la salle du Palatinu, où se déroulent les matches, du système challenge vidéo.

Afin de faire face à cette dépense importante pour le club, d'un montant de 25 300 € HT, la Ville d'Ajaccio participe à l'acquisition de ce matériel à hauteur de 80%, soit 20 240 € HT.

**Vote :  
UNANIMITE**

**2018\_170. Partenariat entre la Ville d'Ajaccio et l'Association Echecs Club Ajaccien**

**Rapporteur : M Stéphane VANNUCCI, adjoint délégué**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi à la promotion et au développement du sport. L'association Echecs Club Ajaccien l'enseignement du jeu d'échecs et l'organisation de tournois.

L'association alors hébergée gracieusement par la Ville d'Ajaccio dans les locaux de la Caserne Grossetti, emménage dans un nouveau lieu au mois de septembre 2018.

Elle devra donc supporter des charges de fonctionnement importantes.

La Ville d'Ajaccio souhaite aider financièrement cette association dont le développement à Ajaccio constitue un modèle au plan international.

**M. Luciani**

**M. le maire**

**Vote :  
UNANIMITE**

**2018\_171. Conduite d'opérations relatives à l'inventaire du patrimoine de la Ville d'Ajaccio**

**Rapporteur : Simone GUERRINI, adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine**

Dans le cadre du Label Ville et pays d'art et d'histoire, la Ville d'Ajaccio s'est engagée à conduire un inventaire de son patrimoine culturel et culturel architectural, mobilier et immatériel. Les grands objectifs d'un inventaire sont de *recenser, d'étudier et de faire connaître* le patrimoine d'un territoire permettant ainsi de mettre en œuvre une véritable politique patrimoniale. Dans ce cadre, une convention de partenariat sera passée avec la Collectivité de Corse pour la réalisation de l'opération de l'Inventaire général de la Ville d'Ajaccio.

De plus, afin de définir une programmation raisonnée de conservation et de restauration, la réalisation de dossiers techniques sur le patrimoine culturel et culturel bâti, paysager, mobilier appartenant à la Ville d'Ajaccio sera conduite. Il est demandé au conseil municipal d'accepter la conduite des différentes opérations relatives à l'Inventaire et la réalisation de dossiers techniques relatifs patrimoine culturel de la Ville d'Ajaccio.

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_172. Programmation de recherche, documentation, restauration / conservation et aménagement du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts Année 2018**

**Rapporteur : Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

Le Palais Fesch-musée des Beaux-arts, labellisé « musée de France » assure ses missions fondamentales édictées dans le Code du Patrimoine, article XXX par la recherche, l'étude, la conservation, la mise en valeur et l'enrichissement de ses collections. Le présent rapport a pour objectif de détailler pour l'année 2018 la programmation relative aux missions de recherche, d'étude, de conservation, ainsi que pour l'étude d'aménagement de certains espaces muséaux (jonction musée chapelle Impériale, façades musée) du Palais Fesch. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la programmation de recherche, documentation, restauration / conservation et aménagement du Palais Fesch pour l'année 2018.

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_173 Programmation du théâtre municipal - Saison 2018/2019 de septembre à décembre 2018**

**Rapporteur : Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée**

La présente délibération détaille le programme en spectacle vivant du Théâtre municipal –Espace Diamant, pour le dernier trimestre 2018 et définit le budget afférent, conformément à la délibération N°2017/196 du Lundi 31 juillet 2017 qui a voté la programmation et le budget pour l'exercice 2018.

**Il est demandé au conseil municipal :**

**D'approuver** la proposition de programmation ainsi que le budget prévisionnel du Théâtre municipal de septembre à Décembre 2018.

**D'autoriser** le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation  
**D'autoriser** le Maire à solliciter, en vue de la réalisation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

**Dire que** les crédits sont inscrits au budget 2018 et les dépenses, seront imputées au chapitre 11, fonction 33.



**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_174. Programmation du théâtre municipal - saison 2018/2019 de janvier à juin 2019**

**Rapporteur : Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée**

La présente délibération détaille le programme de la saison 2018/2019 pour ce qui concerne le spectacle vivant du théâtre municipal – Espace Diamant, pour la période de janvier à juin 2019 et définit le budget afférent.

**Il est demandé au conseil municipal :**

**D'approuver** la proposition de programmation du Théâtre municipal de janvier à juin 2019.

**D'autoriser** le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation

**D'autoriser** le Maire à solliciter, en vue de la réalisation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

**De dire que** les crédits seront proposés à l'inscription du budget 2019 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_175. Attribution du Prix de la Communication Scientifique 2018**

**Rapporteur : Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Corse initié en 2015, la ville d'Ajaccio apporte encore cette année, par l'attribution de deux prix, une aide financière aux lauréats du concours pour Doctorants et Docteurs, contribuant ainsi à la valorisation et au développement de la recherche scientifique.

**Vote :**  
**UNANIMITE**

*M. Bastelica quitte la séance.*

**2018\_176. Proposition de programme d'actions en faveur du patrimoine pour l'année 2018 dans le cadre du Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire**

**Rapporteur : Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

Dans le cadre de la labellisation « Ville et Pays d'Art et d'Histoire », la Ville d'Ajaccio consciente des enjeux que représentent l'appropriation de l'architecture et du patrimoine par les habitants, s'engage dans une démarche active de connaissance, de conservation, de restauration et de médiation de son cadre de vie.

Ainsi, le présent rapport a pour objectif de détailler pour l'année 2018 la programmation de la Direction des Patrimoines relative aux actions portant sur l'étude (inventaire, diagnostics, recherches), la préservation (mesures conservatoires, conservation préventive, restauration) ainsi que la valorisation de son patrimoine et de l'histoire de la Ville et de son territoire (actions de médiation, conférences, éditions, expositions, ateliers, actions pédagogiques avec l'Éducation Nationale, etc.).

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL d'autoriser la programmation d'actions en faveur du patrimoine pour l'année 2018 dans le cadre du Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire.

**Mme Giacometti**

**M. le maire**

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_177. Attribution du Prix du mémorial 2018.**

**Rapporteur : Mme Simone GUERRINI, adjointe Déléguée**

La remise officielle du Prix du Mémorial, Grand Prix de la Ville d'Ajaccio aura lieu le samedi 4 août 2018 dans la Cours du palais Fesch, Musée des Beaux-arts.

Il a été attribué à Monsieur Jean Noël PANCRAZI pour son ouvrage « Je voulais leur dire mon amour ».

Le Prix, d'un montant de 3 600 euros est versé au lauréat.

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_178. Signature d'un protocole d'accord concernant les modalités d'exécution des travaux de modification des deux lignes 90 000 volts sur la zone du Stiletto à Ajaccio**

**Rapporteur : Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée**

Ce protocole a pour objet de préciser l'accord des parties, Electricité de France, la commune d'Ajaccio, en ce qui concerne les modalités de réalisation et de financement des travaux de modifications des lignes implantées sur la route cadastrée A 1207 dans la zone du Stiletto à Ajaccio. Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver le protocole d'accord relatif aux modalités modalités d'exécution des travaux de modification des deux lignes 90 000 volts sur la zone du Stiletto à Ajaccio.

D'autoriser M. le maire à signer le protocole d'accord joint en annexe.

M. Luciani

M. le maire

M. Filoni

Mme Grimaldi d'Esdra

M. le maire

M. Rossini

Mme Ottavy

Mme Grimaldi d'Esdra

M. le maire

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_179. Signature d'un protocole d'accord concernant les modalités d'exécution des travaux de modification de la canalisation GAZ sur la zone du Stiletto à Ajaccio.**

**Rapporteur : Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée.**

Ce protocole a pour objet de préciser l'accord des parties, ENGIE et la commune d'Ajaccio, en ce qui concerne les modalités de réalisation et de financement des travaux de modifications de la canalisation GAZ sur la zone du Stiletto à Ajaccio.

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver le protocole d'accord relatif aux modalités modalités d'exécution des travaux de modification de la canalisation GAZ sur la zone du Stiletto à Ajaccio.

D'autoriser M. le maire à signer le protocole d'accord joint en annexe.



M. Grimaldi d'Esdra  
M. le maire

Vote :  
UNANIMITE

**2018\_180.** Acquisition par la Commune d'AJACCIO des parcelles cadastrées Section AE n° 24, 109, 110, 146, 165, 167 dans le cadre de la réalisation de bassins de rétentions - Secteur du Vazzino.

Rapporteur : Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée

Afin de répondre la nécessité de poursuivre son effort en matière de gestion des risques hydrauliques, la Ville entend acquérir les parcelles cadastrées Section AE numéro 24, 109, 110, 146, 165, 167. Ainsi, l'acquisition ces emprises présente pour la Collectivité un intérêt particulièrement important car répond à la problématique de gestion des eaux pluviales.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'accepter l'acquisition, au prix de 414 095 euros, des parcelles cadastrées :

- Section AE numéro 24 en totalité, soit une superficie totale d'environ 1 870 m<sup>2</sup>,
- Section AE numéro 109 en totalité, soit une superficie totale d'environ 1 241 m<sup>2</sup>,
- Section AE numéro 110 en partie, soit une superficie totale d'environ 3 500 m<sup>2</sup>,
- Section AE numéro 146 en totalité, soit une superficie totale d'environ 950 m<sup>2</sup>,
- Section AE numéro 165 en totalité, soit une superficie totale d'environ 1 820 m<sup>2</sup>,
- Section AE numéro 167 en totalité, soit une superficie totale d'environ 16 003 m<sup>2</sup>.

D'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte authentique, ainsi que tous documents afférents à cette opération.

De Dire que les frais inhérents à cet acte sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

M. Luciani  
M. le maire

Vote :  
UNANIMITE

**2018\_181.** Acquisition par la Commune d'AJACCIO d'une partie de la parcelle cadastrée Section BK n° 61 d'une superficie d'environ 20 ares, 11 centiares appartenant à la Société Civile Immobilière PADRONA PORTA.

Rapporteur : Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée

Afin de répondre à la nécessité de poursuivre son effort en matière de gestion des risques hydrauliques, la Ville entend acquérir une partie de la parcelle cadastrée section BK n°61.

Ainsi, l'acquisition de cette emprise présente pour la Collectivité un intérêt particulièrement important car elle répond à la problématique de gestion des eaux pluviales. D'ailleurs, celle-ci est frappée d'un emplacement réservé n°31 du Plan Local d'Urbanisme (Bassin de rétention PERALDI).

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'accepter l'acquisition, au prix de 103 470 euros, d'une partie de la parcelle cadastrée Section BK N° 61 d'une superficie d'environ 20 ares 11 centiares, appartenant à la Société Civile Immobilière PADRONA PORTA.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique, ainsi que tous documents afférents à cette opération.

De Dire que les frais inhérents à cet acte sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

M. Luciani  
M. le maire

Vote :  
UNANIMITE

**2018\_182. Bail au profit de la SA Orange portant sur une emprise de 20 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section CP n°134 lieudit Vignola**

**Rapporteur : Mme Nicole Ottvay, adjointe déléguée**

La Ville d'Ajaccio donne à bail à la SA Orange une emprise de 20 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section CP n°134 lieudit Vignola destinée à mettre en place des équipements techniques nécessaires à ladite société dans le cadre de son activité d'exploitant de systèmes de radiocommunications avec les mobiles.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL d'approuver la conclusion d'un bail entre la Commune d'Ajaccio et la SA Orange moyennant un loyer annuel de 12 000,00€ (douze mille euros).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail au profit de la SA Orange.

Vote :  
38 voix pour et 1 non participation (M. Pugliesi)

**2018\_183. Convention portant servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section CO n°324 fonds servant au profit des parcelles cadastrées section CO n° 343 et 461 (ex n° 325) fonds dominant, propriétés de Monsieur GUIDICELLI LENCK Michel.**

**Rapporteur : Mme Nicole Ottvay, adjointe déléguée**

Monsieur GUIDICELLI LENCK Michel sollicite une autorisation de passage sur la parcelle communale cadastrée section CO n°324. En effet, les parcelles cadastrées section CO n° 343 et n° 461 (ex 325) sont enclavées. A ce titre, le propriétaire d'un terrain enclavé dispose alors d'un droit de passage sur le terrain de son voisin. La servitude de passage s'établira en la forme conventionnelle.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL d'approuver la convention de servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section CO n° 324 fonds servant au profit des parcelles cadastrées section CO n° 343 et 461 (ex n° 325) fonds dominant, propriétés de Monsieur GUIDICELLI LENCK Michel.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Vote :  
UNANIMITE

**2018\_184. Convention portant servitude de passage sur le chemin en traverse de la parcelle communale cadastrée section CR n°140 fonds servant au profit de la parcelle cadastrée section CR n° 2 fonds dominant, propriété de Monsieur MAZIN Bernard.**

**Rapporteur : Mme Nicole Ottvay, adjointe déléguée**

Monsieur MAZIN Bernard sollicite une autorisation de passage sur le chemin en traverse de la parcelle communale cadastrée section CR n°140. En effet la parcelle cadastrée section CR n°2 propriété de Monsieur MAZIN n'a sur la voie publique qu'une issue insuffisante. A ce titre, le propriétaire d'un terrain n'ayant sur la voie publique qu'une issue insuffisante dispose alors d'un droit de passage sur le terrain de son voisin. La servitude de passage s'établira en la forme conventionnelle.



IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL d'approuver la convention de servitude de passage sur le chemin en traverse de la parcelle communale cadastrée section CR n° 140 fonds servant au profit de la parcelle cadastrée section CR n°2 fonds dominant, propriété de Monsieur MAZIN Bernard.  
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_185. Convention de servitude de passage au profit de la Société EDF sur la parcelle communale cadastrée section CO n° 324, lieu dit CALA DI SOLE, alimentation électrique.**  
**Rapporteur : Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée**

Chargés par EDF, la Société Corse Etudes Electriques va devoir réaliser l'étude de l'alimentation électrique de la villa de Monsieur GUIDICELLI. A cet effet, les travaux consistent à poser un coffret BT et un câble souterrain sur environ 25 mètres linéaires. La parcelle communale est impactée par les travaux. A ce titre, ces travaux nécessitent une convention de servitude de passage.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL d'approuver la convention de servitude de passage au profit de la Société EDF sur la parcelle communale cadastrée section CO n° 324.  
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude correspondante.

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_186. Avis de la ville d'Ajaccio concernant le plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain**  
**Rapporteur: Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée**

Plan de préventions des risques naturels mouvements de terrain.

L'avis de la commune est sollicité dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain prescrits par l'Etat depuis le 25/02/2011.

Les secteurs de la Ville les plus impactés, concernent la route des Sanguinaires, le secteur de Castelluccio, de Mulinaccio et du Salario avec deux aléas essentiels : eboulement rocheux et ravinement.

**Il est demandé au conseil municipal :**

D'émettre un avis sur le projet de PPRN mouvements de terrain proposé par les services de l'Etat (voir ensemble des documents joint au présent rapport

**M. Luciani**  
**Mme Ottavy**  
**M. le maire**  
**M. Luciani**  
**M. Filoni**

**Vote :**  
**UNANIMITE**

*Mme Giacometti quitte la séance.*

**2018\_187. Attribution de subventions aux associations relevant de l'hygiène et la salubrité**

**Rapporteur : M. Charles Voglimacci, adjoint délégué,**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi au développement de la vie associative.

Il vous est proposé de procéder à l'individualisation de subventions pour les associations suivantes :

- L'association Les Sans Colliers de Corse : 6 000 €
- L'association Société Corse pour la Défense des Animaux- Refuge de Caldaniccia, une subvention annuelle de 20 000 € pour les années 2018, 2019 et 2020.

**M. Filoni**

**M. le maire**

**Mme Grimaldi d'Esdra**

**M. le maire**

**M. Filoni**

**M. le maire**

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_188. Attribution d'une subvention à la Corsica Classic Yachting 9ème édition de la Corsica Classic**

**Rapporteur : Madame Marie-Ange BIANCAMARIA, adjointe déléguée**

La Ville d'Ajaccio accueillera à partir du 23 août prochain et pendant 2 jours, au départ du port de plaisance Charles-Ornano la 9è édition de la Corsica Classic.

Cette régates prestigieuse d'une quarantaine de yachts de tradition venus du monde entier constitue une vitrine incontestable pour Ajaccio.

Cette année encore, avec le partenariat de l'association SOS cancer du sein et la ligue départementale de lutte contre le cancer, la course qui se déroulera dans le golfe d'Ajaccio sera ouverte aux « Régates Roses ».

**Il est demandé au conseil municipal :**

D'attribuer à la Corsica Classic Yachting une subvention dont le montant sera déterminé par le nombre total de bateaux au départ de la régates à hauteur de 100 €/bateau/jour, dans la limite de 40 bateaux.

De verser à la Corsica Classic Yachting, à titre d'acompte, la somme de 3 000 € (trois mille euros), à la signature de la convention.

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_189. Acquisition d'une huile sur toile intitulée « Napoléon et l'escale corse » de Pierre Farel**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre ARESU, adjoint délégué**

La Ville d'Ajaccio souhaite acquérir une huile sur toile réalisée par l'artiste peintre Pierre Farel intitulée « Napoléon et l'escale corse ». Cette acquisition s'inscrit dans l'organisation des célébrations liées aux 250 ans de la naissance de Napoléon et aux 220 ans de sa dernière venue sur son sol natal.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL d'acquérir une huile sur toile de Pierre Farel intitulée « Napoléon et l'escale corse ».



**Vote :**  
**37 voix pour et 1 non participation (Mme Grimaldi d'Esdra)**

**2018\_190. Mise à disposition temporaire de locaux pour la production de repas au profit de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés**  
**Rapporteur : Mme Isabelle Feliciaggi, adjointe déléguée**

La Ville d'Ajaccio accepte de mettre à la disposition de l'ADAPEI les espaces techniques de production et les équipements de la cuisine de production des Jardins de l'Empereur, du vendredi 20 juillet au vendredi 31 août 2018 suite au sinistre qui a touché l'ESAT U LICETTU, pour la préparation de 60 plateaux repas à destination d'Air Corsica.

La présente délibération a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de locaux communaux entre l'ADAPEI et la Ville, par la signature d'une convention.

**Il est demandé au conseil municipal :**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition des espaces techniques de production et des équipements de la cuisine de production des Jardins de l'Empereur, du vendredi 20 juillet au vendredi 31 août 2018, avec l'ADAPEI, représentée par Monsieur Jean-Pierre MAGNANI, Président de l'ADAPEI.

**Vote :**  
**UNANIMITE**

**2018\_191. Reconduction du Conseil Municipal des Jeunes**  
**Rapporteur : Monsieur Antoni CHAREYRE, Conseiller Municipal délégué**

La présente consultation a pour objet de soumettre à validation du Conseil Municipal la reconduction du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), lieu d'échanges, de réflexion et de travail pour favoriser la pratique citoyenne des jeunes Ajacciens et Ajacciennes dans le but de contribuer à enrichir les politiques publiques de la Ville en direction de la jeunesse.

**Il est demande au conseil municipal de valider la reconduction du Conseil Municipal des Jeunes telle que décrite ci-dessus.**

**M. le maire**

**Vote :**  
**UNANIMITE**

*L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à 20 H 35*

**LE MAIRE**



Laurent MARCANGELI

Henry Forester

RECEIVED  
MAY 10 1901  
MAY 10 1901  
MAY 10 1901